

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 9 Septembre 2016

OBJET : Aide Départementale au Fonctionnement en Politique de la Ville (ADFPV) - 4ème répartition - Année 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer, au titre de 2016, dans le cadre du dispositif d'« Aide Départementale au Fonctionnement en Politique de la Ville », des subventions de fonctionnement pour un montant total de 98 000 €, conformément au tableau joint au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer, pour les bénéficiaires d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 €, une convention conforme aux conventions-type prévues à cet effet.

Cette dépense totale de 98 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 65, fonction 71, nature 6574 du budget départemental 2016, dont la dotation est suffisante.

- d'annuler et de désengager au chapitre 65, fonction 71, article 6574, la subvention de 8 000 € votée en faveur de l'Association de formation pour la Coopération et la Promotion Professionnelle Méditerranéenne, par délibération de la Commission Permanente n°73 du 02 octobre 2015, pour le dossier « Street Art Insertion »,
- d'émettre un titre de recette sur le chapitre 77, fonction 71, article 773, à l'encontre de l'ADDAP13 d'un montant de 1 695 €, la réalisation du chantier de jeunes à la cité de Chantelevent ayant été moins élevée que prévu. Ce dossier, avait été subventionné par délibération de la Commission Permanente n°73 du 02 octobre 2015 pour un montant de 7 810€,

A l'unanimité
M. VERANI s'abstient

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée